

INFO VITI-OENO 13

Informations et Conseils collectifs
pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône

15 mai 2024



Préconisations rédigées à partir du BSV du 14 mai 2024 : www.bsv-paca.fr

EN BREF...




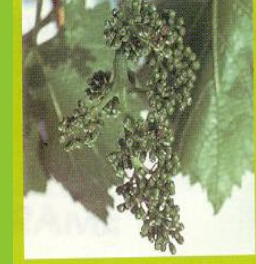
Phénologie : proche de 2023, précoce

Vers de la grappe : bilan des glomérules de 1^{ère} génération à prévoir à la floraison

Oïdium : début de la période de forte sensibilité en zone précoce

Mildiou : surveiller la sortie des symptômes. Être protégé avant de prochaines pluies

POINT CLIMATIQUE (CRIIAM SUD) ET PHENOLOGIQUE

			
F : 5 à 6 feuilles étalées (BBCH14-53)	Stade G 8 à 9 feuilles étalées Boutons floraux encore agglomérés (BBCH55)	Stade H 10 à 13 feuilles étalées Boutons floraux séparés (BBCH 57)	Stade I Premières fleurs (BBCH 61)

Observations Du 13/14 mai	Zone très précoce et Zone précoce (0, 1 et 2)	Zone tardive (3, 4 et 5)
Exemples	Pourtour de l'étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St Rémy de Provence, Eyguières, Pélissanne, Lambesc	Venelles, Eguilles, St Cannat, le Puy Ste Réparate, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puyloubier, Eygalières
Stades observés	G à I, avec 10/12 feuilles étalées majoritaire	F à H (coteaux bien exposés) avec 7/9 feuilles étalées majoritaire

*Carte des zones sur le site du CRIIAM sud : [Cartographie PACA base 10°C \(agrometeo.fr\)](http://Cartographie PACA base 10°C (agrometeo.fr))

La phénologie de 2024 reste à ce jour celle d'une année précoce, proche de 2023. Les 1^{ères} fleurs sont observées en secteur précoce.

La pluviométrie du mois de mai arrêtée au 13 mai est comprise entre 24% (Berre) et 73% (Arles) de la pluviométrie normale.

Un jaunissement du feuillage est souvent observé. Pour mémoire, pour utiliser des engrais foliaires, il faut attendre une surface de feuillage importante (8 à 9 feuilles minimum). Toutefois, dans le contexte actuel, l'usage des engrais foliaires n'est pas nécessaire. Le verdissement du feuillage reviendra avec la hausse des températures.

GELEES DU 19 AU 24 AVRIL :

Dans les parcelles gelées, des bourgeons continuent à démarrer : les stades phénologiques observés pour ces bourgeons vont de bourgeon dans le coton à 3/4 feuilles étalées. Ce redémarrage va provoquer une hétérogénéité des stades qu'il faudra prendre en compte dans le raisonnement des interventions phytosanitaires.

Les travaux en vert, épamprage et ébourgeonnage, restent la meilleure des actions à réaliser sur une vigne gelée car ils permettent :

- De sélectionner les bois que l'on souhaite garder pour la taille,
- De limiter les plaies de taille,
- D'aérer le cep, et de limiter les entassements de végétation.

Dans le **cas des plantiers**, il faudra particulièrement soigner l'ébourgeonnage afin de conserver le rameau le plus bas pour l'établissement du tronc à la prochaine taille. Il est fortement recommandé de repousser d'un an la mise à fruit afin de limiter l'impact de la seconde sollicitation d'un deuxième débourrement, sur des jeunes plantes ayant peu de réserves. Le développement racinaire en sera renforcé.

Voir la fiche technique sur le gel de printemps : [ICI](#)

RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône réalise un **recensement** auprès de tous les agriculteurs du département afin de quantifier et localiser les conséquences de cet épisode de gel. Pour participer à ce recensement vous devez remplir le formulaire : [ICI](#)

A envoyer ensuite à l'adresse suivante : v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Voir les informations concernant ce recensement dans les derniers bulletins.

Alerte Information de l'Association des Vignerons de la Sainte Victoire :

« Nous avons été informés en fin de semaine dernière que certains experts d'assurance considèrent que la technique consistant à rabattre à 2 yeux des plantiers en 3^{ème} feuille fortement impactés par le gel était considérée comme un abandon de récolte et que la parcelle ne serait donc pas prise en compte par l'assurance. Cette information a été officiellement confirmée. En conséquence, avant toute opération de restructuration de plantier, il est conseillé de vous rapprocher de votre expert afin de connaître sa position et d'évaluer l'impact financier d'une telle opération. En revanche, toute action sur vigne visant à favoriser le départ de bourgeons latents et donc à potentiellement accroître les rendements ne sera pas pénalisée par le système d'assurance. »

A PROPOS DE LA COULURE

La coulure est un **phénomène complexe**, qui dépend de nombreux facteurs :

- de mauvaises conditions climatiques avant et pendant la floraison,
- la météo de l'année précédente, au moment de l'induction florale,
- la nature du cépage, par exemple le grenache et le merlot sont sensibles,
- un porte-greffe trop vigoureux, une fumure excessive...
- une photosynthèse déficiente (palissage inadapté, carences, court noué...) ...

La chambre d'agriculture du Vaucluse a conduit en 2017 une série d'essais dont les conclusions sont est la suivante :

- L'application de produits visant à limiter la coulure (à base de bore essentiellement) n'a pas montré d'efficacité
- Seul l'écimage en pleine floraison a permis une diminution de la coulure (8 parcelles sur 9 ont eu une augmentation de rendement).

Pour limiter la coulure, on peut donc chercher à diminuer la concurrence entre l'apex en croissance et la nouaison des baies, par un écimage en pleine floraison - mais éviter un écimage trop tardif ou trop précoce, qui gênerait la redistribution des sucres.

N.B si vous souhaitez utiliser des produits visant à limiter la coulure, pensez à laisser quelques rangs non traités afin d'évaluer leur efficacité.

Cette remarque vaut aussi pour des tests éventuels de produits alternatifs utilisés pour une action supposée contre les maladies comme le mildiou ou l'oïdium. Une observation rigoureuse vous confortera (ou non) dans vos impressions quant à leur efficacité.

PARCELLES NATURES

Qu'est ce qu'une parcelle nature ? Une parcelle n'ayant reçu aucun traitement. Il s'agit d'une zone de ceps dans des parcelles mises à disposition par des vignerons partenaires. Cette zone ne reçoit aucune protection phytosanitaire (sauf si traitement flavescence dorée obligatoire). C'est un outil très pratique pour suivre les maladies en conditions naturelles et pour mieux comprendre leur développement.

Observations des 13 et 14 mai : la parcelle de Lambesc présente 2 taches d'oïdium pour 100 feuilles. Aucun symptôme de maladie n'a été observé dans les 4 autres parcelles natures.

OIDIUM (Guide 2024 P : 24 et tableau P : 174)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Quelques repiquages d'oïdium sur feuilles sont observés en secteur précoce et médian.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'OIDIUM (PAS D'ALTERNATIVE)

Cas général : Aucune intervention avant le stade 10/12 feuilles étalées. Réaliser ensuite une protection sans faille pour l'ensemble des cépages de la pré floraison à la fermeture de la grappe

Le stade 10/12 feuilles étalées est atteint en zone très précoce et précoce. Il sera atteint la semaine prochaine en secteur médian.

Exemples de spécialités commerciales préconisées :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée*	ZNT	DSR	Remarques	Fiche CEPP
Soufre mouillable	Thiovit jet microbilles Microthiol spécial disperss	12.5kg/ha	7 à 8.5 kg/ha	5m	0	DRE6H AB, BCT, 8 appli Max/an	N°2021-008
Fluopyram + trifloxystrobine	Luna sensation Luna X tend	0.2l/ha	0.15l/ha (14 jours) 0.2l/ha (21 jours)	5m	10m	H362 , DRE 48H,1 appli Max/an Homologué Black rot	
Amidoxime + IDM	Rocca Dynali Conydia	0.5l/ha	0.4l/ha à 10FE	5m	10m	DRE 6H, 2 appli Max/an à base d'IDM, non consécutives Homologué Black rot	

*fourchette de dose calculée avec la méthode [OPTIDOSE](#) sud-est pour un traitement avec une couverture face par face, passage un rang sur 2 (à adapter à votre situation)

MESURES ALTERNATIVES

Le soufre est un produit de biocontrôle. Il n'existe actuellement pas d'autre solution de biocontrôle égalant son efficacité. Néanmoins, certains autres produits de biocontrôle peuvent être utilisés en complément de produits conventionnels et à des périodes bien précises.

PROPHYLAXIE

L'ébourgeonnage du cœur de la souche et le palissage permet de créer un microclimat défavorable à l'oïdium (grappes moins ombragées et meilleure aération de la souche).

MILDIOU (GUIDE 2024 P : 20 et tableau P : 170)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



Mildiou, tache d'huile, face supérieure de la feuille



Mildiou, fructifications, face inférieure de la feuille

Plusieurs repiquages sur feuilles ont été observés cette semaine sur le secteur ouest du département (Maillane, Tarascon, Arles, Eyragues et Eyguières) – en général 1 à 2 taches pour 100 souches jusqu'à 1 tache pour 6 souches, voir par souche. Une inflorescence atteinte a également été observée à Tarascon. Un foyer primaire a été découvert sur le secteur Sainte Victoire, à Pourrières.

Les pluies du 5 au 12 mai ont pu provoquer de nouvelles contaminations, dont les symptômes seront visibles à partir du 18 mai.

Récapitulatif des pluies du 6 au 12 mai :

	Arles Mas Rey	Arles Mas Thibert	Les Baux de Pce	St Rémy	Eyguières	Lambesc	Port de Bouc	Berre	Eguilles	Le Puy Ste Rép	Puylobier	Trets	Cassis
5-mai	1,4	2,4	1,8	2,2	1,8	0,8	1,0	1,0	1,2	1,6	0,6	0,8	-
6-mai	4,6	2,4	2,0	2,2	0,8	3,6	-	0,4	1,4	0,8	0,4	0,2	0,4
7-mai	0,4	0,2	0,4	-	0,8	-	3,6	-	-	-	-	-	-
8-mai	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,8	2,6	-
12-mai	0,4	-	0,2	-	0,2	-	-	-	0,2	-	-	0,2	-

Observer vos parcelles pour détecter la présence de mildiou.

Attention les risques de confusion avec des taches de mildiou sur feuilles sont nombreux ! Exemples : symptômes de virose ou de dérive de produits phytosanitaire, taches de réverbération d'une goutte d'eau : « effet loupe ».

Afin de valider la tache observée (s'il n'y a rien en dessous): mettez la feuille avec un coton humide dans un sachet fermé, à température ambiante. Si dans les 24h, des fructifications blanches apparaissent en dessous de la feuille c'est du mildiou, sinon... ce n'est pas du mildiou !

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE MILDIOU (PAS D'ALTERNATIVE)

Être protégé avant toute séquence pluvieuse annoncée, ou en cas de rosées matinales prolongées

En cas d'intervention, exemples de spécialités utilisables :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée**	ZNT	DSR	Remarques	Fiche CEPP
Cuivre	Champ flo ampli	2l/ha	0.8 à 1.1l/ha	5m	0	AB, DRE 24H, 12 applications Max/an	
	Bouillie bordelaise RsR disperss	3.75kg/ha	1.5 à 2kg/ha			AB, DRE 24H, 5 appli Max/an	
Cuivre + disodium phosphonate	Champ flo ampli +	2l/ha	0.6 à 1l/ha	5m	0	DRE 24H, 12 appli Max/an	
	Redeli	2.5l/ha	2.5l/ha	5m	0	DRE 6H, BCT*, 3 appli Max/an	N°2020-007
Ametoctradine+ Phosphonate	Enervin active+	1.5l/ha	1.5l/ha	5m	10m	DRE 48H, 1 appli Max/an	
	Epatan	4l/ha	2l/ha				N°2020-007

Oxathiapiproline + Hydroxyde de cuivre	Pack Dionysos (Zelavin et Heliocuire)	0.4l/ha 3l/ha	0.2l/ha 1.25l/ha	5m	10m	DRE 48H, 1 appli Max/an	
Cyazofamide + disodium phosphonate	Mildicut Kenkio Ysayo	4.5kg/ha	3.6kg/ha	5m	10m	DRE 6H, 1 appli Max/an	

*BCT = biocontrôle

**fourchette de dose calculée avec la méthode [OPTIDOSE](#) sud-est pour un traitement avec une couverture face par face, passage un rang sur 2 (à adapter à votre situation)

En AB, renouvellement des traitements cupriques en fonction :

- Du lessivage : il est effectif sur une dose de 750g après environ 20mm de pluie et à une dose de 400g après 10/15mm
- De la pousse : renouveler après une croissance de 20cm afin de protéger les organes nouvellement formés.
- Humectation : prendre en compte les périodes d'humectation prolongées des feuilles (brumes, rosées...) dans la stratégie des renouvellements cupriques.

PROPHYLAXIE

Maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche.

L'épamprage permettra de diminuer les foyers primaires de mildiou.

BLACK ROT (GUIDE 2024 P : 26 et tableau P : 173)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Rappel : Une 1^{ère} tache a été observée sur une parcelle très sensible à Eyragues le 22 avril. Les pluies du 28 avril au 6 mai ont pu provoquer des contaminations dont les symptômes seront visibles à partir du 16 mai. Surveiller l'apparition de symptômes éventuels.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE BLACK ROT

En présence de taches, des repiquages sont possibles avec des pluies ou des humidités matinales. Dans les parcelles et les secteurs où la maladie est absente aucune protection spécifique n'est à engager pour l'instant.

Cas des parcelles présentant des symptômes avérés : utiliser des spécialités commerciales à double homologation oïdium/black rot ou mildiou/black rot en cas de pluies annoncées.



L'emploi de spécialités commerciales à base de cuivre et à base de soufre dans le cadre de la lutte contre le mildiou et l'oïdium peut limiter partiellement l'évolution de la maladie.

PROPHYLAXIE

Elimination des grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille et enfouissement par le travail du sol des sarments atteints.

VERS DE LA GRAPPE (GUIDE 2024 P : 28 et tableau P : 180)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Les vols sont terminés en zone précoce et se terminent en zone tardive. Un bilan des glomérules pourra être réalisé à la floraison, soit à partir de la semaine prochaine en zone très précoce.

STRATEGIE DE PROTECTION

Il est encore possible d'intervenir en 1^{ère} génération pour les très rares parcelles où les dégâts de la 3^{ème} génération 2023 d'eudémis étaient conséquents (en l'absence de mise en œuvre de la confusion sexuelle), jusqu'à cette fin de semaine en zone tardive. Voir le dernier bulletin pour le choix des spécialités commerciales utilisables.

Un saumurage (Guide P.29) permettra de valider ou non la décision d'intervenir.

Régulation naturelle par les auxiliaires : Les araignées, opilions, forficules, syrphes et chrysopes ont une efficacité potentiellement importante pour limiter les populations de vers de grappe. Il est possible de favoriser leur présence par l'enherbement et la présence de haies.

FLAVESCENCE DOREE

La période d'intervention contre la flavescence dorée se situera à partir de début juin selon les secteurs et le nombre de traitement à réaliser. Les dates précises seront communiquées dans l'arrêté préfectoral et dans le prochain bulletin.

EN DIRECT DU VIGNOBLE !

N'hésitez pas à nous envoyer vos propres photos [par sms au 06 74 55 81 19](sms:0674558119) ou à v.fabreguette@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Voir également notre site : [BIODIVITI](#)



Anystidae (auxiliaire)



Ephippigère (boudrague, ravageur secondaire)



Lachnaia paradoxa (ravageur secondaire)



Opilion (auxiliaire)

N.B Caractères bioindicateurs donnés à titre indicatif pour la flore

Vous trouverez différentes informations concernant les enjeux environnementaux dans notre département : [ici](#)

Votre prochain bulletin : 23 mai 2024

Rédaction, coordination

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Équité
Futurité